



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025 par Mer
Publié le

SLO

Extrait du registre des délibérations

Ref ID: 062-200018083-20250626-D4420250626-DE

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi dix-neuf juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°44-2025-06-26

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, , M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Bruno LEDUC, M. Raymond LEJOSNE, , M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, , Mme Annick POCHET, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, , M. Alain LOUVET, , M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Marc DENAVAUT à M. Etienne MAES
M. Ludovic DUTRIAUX à M. Raymond LEJOSNE
Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Nathalie TELLIER à Monsieur Bruno LEDUC
Mme Chantal TERNISIEN à M. Michel SERGENT
M. Christophe COUSIN à M. Claude PRUDHOMME
Mme Cristina BASTIDE à Christophe DOUCHAIN

Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE
Mme Nicole DARQUES
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX
M. Grégory SMERCK
M. Alain MAQUIGHEN
Mme Maryse BEAUSSE
Mme Fabienne FOURRIER

Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	34
Excusés avec pouvoir à un titulaire	7
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	8
Absents	1
Nombre de votes	43

Délibération n°44-2025-06-26

Objet : convention Contrat Local de Santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L1434-10,

Vu la décision de l'ARS approuvant la démarche de Contrat Local de Santé sur le Pays Boulonnais avec la prise en charge d'un poste de coordonnateur à hauteur de 50% dans la limite de 50 000€ par an,

Vu la délibération n°24-2025-04-10 du conseil communautaire approuvant la création d'un poste non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,

Considérant que le CLS sera un outil pour contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière de santé,

Considérant que la CAB, la CCT2C et la CCDS ont souhaité s'associer pour la mise en place du CLS,

Considérant que la CCDS a été désignée comme employeur du coordonnateur du CLS,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités de financement entre les 3 intercommunalités,

Il est demandé au conseil communautaire de valider la convention pour le co-financement de l'ingénierie et actions du CLS.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE



Le Président

Claude PRUDHOMME

